Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_160-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

FINANCES - BUDGET ANNEXE OCELIA 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1

N° Délibération CC/2025/160

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget annexe OCELIA comprend un certain nombre d'immobilisations qu'il convient d'amortir chaque année. L'amortissement des immobilisations se réalise par l'inscription d'une dépense de fonctionnement à l'article 6811 et d'une recette identique en recettes d'investissements au chapitre 28.

Pour réaliser ces écritures d'amortissement, il convient d'ouvrir les crédits suivants :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_160-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- En dépenses de fonctionnement au chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre sections au compte 6811 : 2 000,00 €
- En recettes d'investissement au chapitre 040 - Opération d'ordre transfert entre sections, au compte 28135 pour 1500,00 € et au compte 28188 pour 500,00 €.

La décision modificative suivante n°1 au Budget Annexe OCELIA est donc proposée :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement				
6811 - Dotations aux amortissements		2 000,00 €		
Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections		**2 000,00 €**		
023 - Virement à la section d'investissement	**-2 000,00 €**			
Section d'investissement				
021 - Virement de la section d'exploitation			**-2 000,00 €**	
28135 – Installations générales, agencements, ..				1 500,00 €
28188 – Autres				500,00 €
Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections				**2 000,00 €**

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération n°CC/2025/46 du conseil communautaire du 27 mars 2025 approuvant les budgets primitifs 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les termes de la décision modificative n°1 du Budget Annexe OCELIA 2025.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,